

Saint-Lo-Coutances-Cherbourg

ouest-france.fr du mardi 2 juin 2020

Quotidien Ouest-France du mercredi 3 juin 2020

215 mots

# Intrusion au lycée : un jeune condamné

Dans l'après-midi du 4 octobre 2018, lors d'un cours d'espagnol au lycée Charles-François-Lebrun, une professeure s'aperçoit qu'un jeune homme, 19 ans, étranger au lycée, assiste à son cours.

Il s'était introduit dans les locaux du lycée et de la classe d'espagnol, grâce à un élève mineur qui l'accompagnait. La professeure leur intime, non sans mal, de quitter son cours, et de se rendre dans le bureau du conseiller principal d'éducation (CPE).

Après quelques difficultés et une altercation, les deux jeunes s'exécutent, mais évitent soigneusement de passer par la case CPE, en prenant leurs jambes à leur cou.

Le majeur, un Coutançais âgé aujourd'hui de 21 ans, sans profession, une mention au casier judiciaire, a été cité, mardi 2 juin, à l'audience juge unique du tribunal correctionnel, pour intrusion non autorisée dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement scolaire dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement.

Ce *persona non grata* dans les établissements scolaires ne s'est pas présenté au tribunal. « **C'était un acte débile** », avait-il déclaré lors de l'enquête.

Suivant les réquisitions du ministère public, le juge l'a condamné à la peine de 70 heures de Travail d'intérêt général (TIG).

S'il n'effectue pas le TIG dans un délai de dix-huit mois, il encourt une peine d'un mois d'emprisonnement ferme.